

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^e B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1920

SOIXANTE-DOUZIÈME ANNÉE



BRUXELLES

PALAIS DES ACADÉMIES

Des presses de

L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE

1920

WEERT

ATELIER MONÉTAIRE LIÉGEOIS

1499-1505

La petite ville de Weert, située à quatre lieues au nord-ouest du château de Hornes et à la même distance de la ville de Ruremonde, était la capitale de l'ancien comté de Hornes qui se trouvait sur la rive gauche de la Meuse en face du quartier de cette dernière ville. Cette ancienne seigneurie est déjà mentionnée dans des lettres de l'empereur Henri I^{er}, de l'an 938, lesquelles parlent d'un *Paul, comte de Hornes* admis parmi les grands vassaux autorisés à prendre part aux tournois ou jeux équestres (1).

Weert, qui avait autrefois une population de 20,000 habitants, constituait par lui-même une seigneurie relevant des comtes ou ducs de Gueldre. On y voit encore les ruines d'un château fort qui dominait la ville et qui était la résidence principale des comtes de Hornes. C'est vraisemblablement dans ce château que furent frappées les monnaies portant le nom de cette localité.

Près de Weert existait jadis une grande forêt qui, au septième siècle, fut honorée de la présence de sainte Ode, fille d'un roi d'Ecosse, qui s'était réfugiée dans la Campine pour y vivre en cénobite et dont les *Acta Sanctorum Belgii selecta*, publiés par J. Ghesquière et Isfride Ghys, t. VI, pp. 587 et suiv., racontent la légende qui se rapporte à ce séjour.

La première mention de la ville de Weert se trouve dans une charte de l'année 1147, par laquelle Thierry, sire de Hornes, déclare que son oncle Arnold, comte de Looz, l'a satisfait au sujet d'une somme de 8,000 livres de Liège qu'il lui avait

(1) *Codex diplomaticus Lossensis*, par M. J. WOLTERS, p. 12.

promise et dont 2,000 livres étaient assignées *sur le fief de Weert* (1).

Le château de Weert fut assiégé plus d'une fois, surtout au XV^e siècle, durant la longue lutte entre les maison de Hornes et de la Marck.

Weert possédait plusieurs établissements religieux importants.

Jacques II, comte de Hornes (1467 [?]-1502) (2) était le frère aîné de Jean de Hornes, prince-évêque de Liège (1484-1505). Il mourut le 8 décembre 1502. La plupart des auteurs que nous avons consultés font vivre à tort Jacques II jusques en 1530. Il en résulte que tous les événements qui se sont passés depuis le 8 décembre 1502 jusqu'au 8 octobre 1530, prétendue date du décès de Jacques II, appartiennent au règne de son fils et successeur Jacques III.

Jacques II, seigneur pacifique de sa nature, fut, malgré lui, mêlé aux événements tragiques de cette époque troublée ce qui l'entraîna dans de grosses dépenses de guerre.

Ce fut grâce à lui et à Frédéric, seigneur de Montigny, que l'évêque, leur frère, put, en vertu du traité de Tongres du 22 mai 1484, rentrer dans sa ville épiscopale, ce que le prélat reconnaît d'ailleurs en termes explicites dans le traité même.

Jacques II de Hornes se vit enfin obligé de grever, par suite des dettes considérables qu'il avait contractées, quelques-unes de ses principales terres, entre autres le comté de Hornes, la seigneurie et le château de Weert qu'il engagea à Vincent, comte de Meurs, frère de sa mère Jeanne de Meurs qui était fille de Frédéric, comte de Meurs (1417-1448) et qui mourut

(1) *Codex diplomaticus Lossensis*, par M. J. WOLTERS, n^o 90.

(2) *Jacob de Eeerste, Graaf van Hoorne*, par Frater AMELIUS POMPEN, de l'ordre des Frères Mineurs, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. 40, 1904, page 141. L'auteur dit que Jacques II doit avoir succédé à son père entré le 4 décembre 1467 et le 6 mai 1472, ces dates étant, la première, celle du dernier acte connu de son père Jacques I, qui signe au contrat de mariage de son fils Frédéric, la seconde, celle d'un acte de Jacques I donné par celui-ci avant qu'il ne fût devenu frère mineur et confirmé par Jacques II. Le même Frater Amelius Pompen, page 186 du même volume, dit que Jacques II est mort le 8 décembre 1502.

en 1461. Vincent de Meurs releva le comté de Hornes et la seigneurie de Weert le 2 mars 1490, ce qui est constaté par un acte dont voici la traduction :

« Le même damoiseau Vincent de Meurs releva en l'année, le lieu et le jour susdits (2 mars 1490) la terre, le château, la haute et la basse seigneurie de Hornes avec ses fiefs, ses droits, ses revenus et toutes ses dépendances et c'est la baronnie de la terre d'Eyck, par renonciation et transport du comte Jacques de Hornes, etc. Tout droit étant sauvegardé en présence des hommes dénommés ci-dessus et là même ils reconnurent le contrat (1). »

Le comte de Hornes réclama, en 1494, ses biens au comte de Meurs, l'on ne sait pour quel motif. Vincent de Meurs refusa de les restituer et Jacques II entreprit, au mois de juin, le siège de Weert, nous fait connaître le moine Jean de Looz.

Pour ce qui concerne le comté de Hornes, Vincent de Meurs le remit, le 16 avril 1499, par voie de retrait, à l'évêque de Liège, Jean de Hornes, ce que constate un acte dont voici la traduction :

« Le très révérend seigneur Jean de Hornes, évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, releva de Jean de Cortenbach, lieutenant (du comte de Looz), le château, le comté, la seigneurie de Hornes avec le village et la seigneurie de Corteshem et toutes ses dépendances, rachetant les mêmes seigneuries et les acquittant en mains du damoiseau Vincent, comte de Meurs, tout droit réservé. L'an MCCCCXCIX, XVI du mois d'avril, avec engagement, si ce relief ne suffisait pas, de provoquer un relief subséquent en ce qui concerne le comte de Hornes. Présents le seigneur Richard de Merode, seigneur de Petershem, Guillaume de Merode, seigneur de Voelen, Guillaume de

(1) *Idem domicellus Vincentius de Moerse relevavit in anno, loco et die predictis (2 mars 1490), terram, castrum, altum et bassum dominium de Hoirne cum homagiis, juribus, redditibus et pertinentiis suis universis, et est baronia terre Eyckensis, per resignationem et transportationem Comiti (sic) Jacobi de Hoirne, etc. Salvo jure presentibus hominibus supranominatis et ibidem recognoverunt contractum.* Archives de l'Etat à Hasselt. *Registre aux reliefs de la Salle de Curange*, n° 10 (1484-1504), f° 12.

Duras, Jean, seigneur de Vogelsanck, Nicolas Vander Donck, seigneur de... et plusieurs autres (1). »

C'est à la suite de cet acte que Jean de Hornes, prince-évêque de Liège, se trouva en pleine et légitime possession du comté de Hornes. Le prélat se hâta de faire usage de ses droits et fit frapper à Weert un *brûlé* publié par Renier Chalon dans la *Revue belge de Numismatique*, 3^e série, t. I^{er}, p. 192 et pl. IX, n^o 8, l'exemplaire même que nous possédons dans nos cartons. Voici le dessin et la description d'un *brûlé* à un autre type, également frappé à Weert par Jean de Hornes, prince-évêque de Liège.



Droit. Ecu de Hornes entouré de flammèches; au-dessus, des nuages.

Légende. † IOHES : DA : HORU : EPS : LIODI

Revers. Croix fleurdalisée.

Légende. † MONETA : NOVIT : HECIT : IU : WH

Billon noir.

Notre collection.

Ce monnayage si intéressant de l'évêque Jean de Hornes à Weert dura jusqu'en 1505 puisqu'un acte du 13 octobre 1505

(1) *Reverendissimus dominus Johannes de Huerne, episcopus leodiensis dux bullionensis et comes lossensis, relevavit a Johanne de Coertenbach locum tenente, castrum comitatum dominium de Hoerne cum villagio et dominio de Corteshem et omnibus eorum appendiciis redimendo eadem dominia et quitando ea manibus domicelli Vicentii, comitis de moirsa, salvo jure, etc. Anno M CCCC XCIX XVIa mensis aprilis, cum protestatione si ista relevatio non sufficeret ad ulteriorem favendam quod ad comitem de Huerne spectaret. Presentibus domino Rickalde de me Raide, domino de Peterskem, Wilhelmo de me Raide, domino de Voelen, Wilhelmo de Duras, Johanne domino de Vogelsanck, Nicolao Vander Donck, domino de... et pluribus aliis.* Archives de l'Etat à Hasselt. *Registre aux reliefs de la Salle de Curange*, n^o 10, 1484-1504.

nous rapporte que le prélat liégeois transporta à cette date le comté de Hornes à son neveu Jacques III, fils et successeur de Jacques II. Voici la traduction de ce document :

« Le damoiseau Jacques de Hornes a reçu après transport de mon gracieux seigneur Jean de Hornes, évêque de Liège, etc..., ce pays de Hornes avec toutes ses dépendances, le ch[^]teau, la seigneurie, etc. et de même aussi la seigneurie de Cortessem avec toutes ses annexes et dépendances, d'après le contenu du vieux registre. Etaient présents mon gracieux seigneur, le lieutenant de sa Grâce, le seigneur Richard de Mérode, seigneur de Petershem, Guillaume de Velhem, seigneur de Duras, Nicolas de Corttenbach, hoefmeester, Art de Horion, Herman de Horion, Lyebrecht de Schaloiijn avec d'autres gracieux seigneurs encore, etc. Fait, etc. L'an 1505, le 13 octobre (1). »

Il résulte de tout ce qui précède que Jean de Hornes, prince-évêque de Liège (1484-1505) a pu frapper, en tout droit, monnaie à Weert pendant l'espace de plus de six ans et que nous sommes donc autorisés à espérer retrouver d'autres monnaies provenant de ce monnayage.

C'est grâce à M. Alfred Hansay, conservateur des Archives de l'Etat à Hasselt, qui nous a aimablement communiqué les extraits des actes dont nous parlons dans cette notice, que nous avons pu rectifier quelques erreurs assez importantes qui se sont glissées dans les documents donnés par J. WOLTERS dans

(1) *Domicellus Jacobus de Horne heeft ontvangen nae opdragenesse mijns genedigen Heeren Johan van Horne, busscoff tot Ludick, etc., dat lant van Horne met allen sijnen tobheuerdten, slot, heerlicheyd, etc. enden des gelycken auch die heerlicheit van Cortteshem met allen hoen re anhanghe ende tobchuerdten, nae inhaldt den alden registeren. Present mijnen genedigen heeren, syure genaden stadhelder, heeren Rijkalt van Merode, heer tot Petershem, Wilhelm van Velhem, heer tot Duras, Claes van Corttenbach, hoefmeester, Art von Horion, Herman van Horion, Lyebrecht van Schaloiijn met meer andere gneden manner, etc. Actum, etc. Anno 5^o mensis octobris die XIIIa.* C'est parce que Wolters a passé le mot *nae* et lu *op dregenesse* en deux mots, que cet auteur dit à la page 55 de sa *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes* que l'évêque de Liège *contraignit* son neveu à accepter l'inféodation du comté de Hornes à la Cour de Curange.

sa *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes*. Nous remercions vivement l'érudit archiviste de son amabilité ainsi que M. Victor Tourneur qui nous a donné quelques très intéressants renseignements sur les anciens comtes de Hornes.

V^{te} Baudouin DE JONGHE.
